

Formulaire d'inscription «Index Nominum»

Pharmacie ou pharmacien («abonné»)

Nom	
Rue n°	
NPA Localité	
Adresse e-mail	
N° de membre	

Titre et coordonnées de la **personne responsable**

(à remplir uniquement pour les abonnements de pharmacie)

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom	
Prénom	

Prix pour membres et pharmacies affiliées à pharmaSuisse

- Abonnement pour 1 an à CHF 236.95
- Abonnement pour 2 ans à CHF 430.80

Tous les abonnements se renouvellent tacitement d'année en année s'ils ne sont pas résiliés par écrit au plus tard un mois avant expiration de l'année d'abonnement.

Tous les prix indiqués s'entendent avec TVA (7.7 %).

Par la présente, je confirme l'exactitude de toutes les indications fournies et je confirme avoir lu et compris les **conditions générales contractuelles (CGC)** jointes en annexe pour l'abonnement à «Index Nominum» (version 2.1). Par ma signature, j'accepte les CGC (version 2.1) comme partie intégrante du contrat.

Lieu, date

Pharmacien
Signature valable pour la pharmacie
(signature du pharmacien responsable)

Le formulaire dûment rempli et signé doit être renvoyé à:
pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens, Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld

«Index Nominum» Conditions générales contractuelles (CGC)

Préambule

pharmaSuisse propose aux pharmacies le produit payant «Index Nominum». Il s'agit d'une base de données internationale pour les substances actives, noms commerciaux, synonymes, structures chimiques, classes thérapeutiques et codes ATC (humains et vétérinaires) qui contient en outre des informations sur les fabricants (nom, adresse).

1. Parties contractantes

Le soussigné ou la pharmacie représentée par le soussigné (ci-après «abonné») est le partenaire contractuel de pharmaSuisse.

2. Objet des CGC et conclusion du contrat

- 2.1. Les CGC règlent la conclusion, le contenu et l'application de la prestation en lien avec la base de données «Index Nominum», qui est publiée par pharmaSuisse et éditée par le Deutscher Apotheker Verlag.
- 2.2. En remplissant et signant le formulaire d'inscription, l'abonné accepte les CGC et confie à pharmaSuisse l'organisation des prestations en lien avec l'abonnement «Index Nominum». Le contrat est réputé conclu dès confirmation écrite de l'inscription par pharmaSuisse. Les CGC s'appliquent exclusivement aux abonnés «Index Nominum».

3. Prestations de pharmaSuisse

- 3.1. La conclusion d'un abonnement autorise l'accès protégé aux contenus durant une période déterminée.
- 3.2. Les comptes d'utilisateur sont activés en l'espace de dix jours ouvrables, après vérification des données reçues. L'abonné est informé par écrit de la conclusion du contrat et de la mise en service. Simultanément, il reçoit aussi les informations nécessaires pour accéder à «Index Nominum».

4. Abonnements

- 4.1. Les abonnements peuvent être conclus par des personnes privées qui sont membres individuels de pharmaSuisse. Les personnes privées peuvent aussi utiliser leur accès personnel à la pharmacie pour autant que cette dernière soit affiliée à pharmaSuisse. Au demeurant, les dispositions formulées sous le chiffre 5 s'appliquent.
- 4.2. Les abonnements peuvent aussi être conclus par les pharmacies qui sont affiliées à pharmaSuisse. Sont habilités à conclure un contrat les pharmaciens responsables qui sont autorisés légalement ou contractuellement à conclure

- des contrats au nom et pour le compte de l'établissement agréé («pharmacien responsable»).
- 4.2. La conclusion d'un abonnement payant donne accès à la base de données «Index Nominum» pendant la durée de l'abonnement d'une ou de deux années, en fonction de l'abonnement conclu.

5. Obligations de la pharmacie ou du pharmacien

- 5.1. L'abonné doit veiller à disposer des conditions techniques nécessaires pour profiter des informations mises à disposition par «Index Nominum».
- 5.2. Il est du ressort de l'abonné de protéger ses appareils, ses données et ses programmes contre tout accès non autorisé.

6. Début et fin des obligations contractuelles

- 6.1. L'abonnement court à partir de la conclusion du contrat selon le chiffre 2.2.
- 6.2. L'abonnement peut être résilié au plus tard un mois avant expiration de l'année d'abonnement. Tous les abonnements se renouvellent tacitement d'année en année s'ils ne sont pas résiliés par écrit au plus tard un mois avant expiration de l'année d'abonnement.
- 6.3. L'abonnement ne peut être résilié par écrit que par l'abonné lui-même ou par le pharmacien responsable. Les autres utilisateurs de l'abonnement au sein de la pharmacie ne sont pas autorisés à résilier l'abonnement.
- 6.4. Lorsque l'abonnement est résilié, l'accès à «Index Nominum» est bloqué après expiration de l'année d'abonnement.
- 6.5. En cas de non-respect ou d'exécution non conforme des obligations contractuelles, pharmaSuisse peut suspendre ses prestations et résilier le contrat avec effet immédiat.

7. Mots de passe

- 7.1. L'abonné est responsable de la tenue secrète des données d'accès au site internet. Elles doivent être conservées en un endroit inaccessible pour les tiers non autorisés.
- 7.2. L'abonné n'est pas autorisé à communiquer le mot de passe à des tiers pour leur concéder un accès non autorisé. Si pharmaSuisse devait constater un abus, l'accès à «Index Nominum» serait bloqué. L'abonné est responsable de tout dommage éventuel qui résulterait de mots de passe mal gérés. Si pharmaSuisse devait constater un abus, l'accès au site internet serait bloqué.

8. Mode de paiement et taxes

- 8.1. Le prix de l'abonnement doit être payé immédiatement après la conclusion du contrat. La facture doit être payée dans le délai imparti de 30 jours.

- 8.2. En cas de non-paiement, l'abonné ou le pharmacien responsable reçoit un premier rappel avec un nouveau délai de paiement. Si l'abonné ou le pharmacien responsable laisse passer le nouveau délai de paiement, pharmaSuisse peut résilier le contrat sans préavis ni indemnité.
- 8.3. Tous les prix indiqués s'entendent avec TVA (7.7 %).
- 8.4. pharmaSuisse se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. D'éventuelles modifications de prix sont communiquées par écrit.

9. Droits d'auteur

- 9.1. Toutes les informations mises à disposition sont protégées par les droits d'auteur. Tous les droits d'auteur sur les documents et outils en lien avec «Index Nominum» appartiennent à pharmaSuisse tant que leur utilisation et/ou adaptation n'est pas autorisée.
- 9.2. Sans l'accord préalable de pharmaSuisse, toute forme de reproduction et/ou de diffusion de contenus ou toute copie d'applications représente une violation de la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) et est punissable.
- 9.3. Font exception l'impression ou le téléchargement d'articles à des fins personnelles et non commerciales, avec indication complète de la source et désignation des droits de la propriété immatérielle détenus par pharmaSuisse (® et ©) et la Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft Stuttgart. Les contenus ne peuvent faire l'objet d'aucune modification.

10. Responsabilité

- 10.1. pharmaSuisse n'assume aucune responsabilité pour le cas où l'utilisation du site internet n'est pas possible en raison de problèmes techniques. Par ailleurs, pharmaSuisse ne garantit pas que l'utilisation de la base de données «Index Nominum» est possible avec tous les appareils et tous les paramètres.
- 10.2. Malgré le soin apporté par pharmaSuisse à la justesse scientifique des informations diffusées et l'actualisation mensuelle des informations, pharmaSuisse décline toute responsabilité quant à la fidélité, l'exactitude, l'actualité, la fiabilité et l'intégralité de ces informations.
- 10.3. Dans le cas de prétentions indépendantes de leur titre juridique, aucune responsabilité ne peut être assumée par pharmaSuisse dans la limite autorisée par la loi.
- 10.4. La responsabilité pour les dommages indirects qui en résultent est exclue, sous réserve de dispositions légales contraires.
- 10.5. pharmaSuisse n'assume aucune responsabilité pour les erreurs qui ne sont pas de son domaine de responsabilité, mais nommément de celle des exploitants de réseaux. pharmaSuisse ne peut en particulier pas garantir que les informations disponibles sous forme électronique sont toujours accessibles et que les mails parviennent à leur destinataire.

11. Modification des conditions générales contractuelles

pharmaSuisse peut à tout moment modifier les conditions générales contractuelles. Les abonnés sont informés de toute modification par écrit ou de toute autre manière appropriée (en ligne). La version actuelle des CGC ayant force obligatoire se trouve sur le site www.pharmasuisse.org → Offres → Produits → Index Nominum où elle peut être consultée et imprimée.

12. Dispositions finales

- 12.1. Le for exclusif pour tous les litiges découlant de la signature de ce contrat est Berne. Sont réservées les dispositions de la législation fédérale prévoyant un for impératif.
- 12.2. Le présent contrat est régi par le droit suisse.
- 12.3. Toute modification ou extension du présent contrat nécessite la forme écrite. Si une clause devait s'avérer nulle ou invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

© pharmaSuisse, mars 2019 (version 2.1 des CGC)